

COMMUNE DE VALDERIES

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 23 avril 2026 par le Maire Vincent RECOULES, conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES Vincent, RICCA Pierre, COQUIN Charles, SUDRE Nathalie, GUERY David, BABEAU Stéphanie, ABADI Richard, ALBACETE Julie, HERAIL Sandrine, BAUGUIL Elsa, TANIÈRE Francis, ASPLET Flora, BOIX Jean-Luc, CAVAILLES Audrey, DIEUZE Michel.

Absent : néant.

Secrétaire de séance : RICCA Pierre.

ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte Administratif du budget principal et du budget annexe.
- Vote du taux des taxes 2026.
- Vote du budget primitif du budget principal et du budget annexe.
- Convention Région pour le transport scolaire.
- Convention frelons asiatiques.
- Informations et questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir voté, les membres du conseil ont désigné à l'unanimité RICCA Pierre comme secrétaire de cette séance (15 voix pour).

APPROBATION DU PROCES-VERVAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 08 avril 2026 est approuvé à l'unanimité (15 voix pour).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire indique en préambule que le vote du budget est un moment crucial pour la vie de la commune. Il précise qu'un travail a été réalisé le 17 avril 2026 en collaboration avec la commission des finances pour un budget sincère et équitable. Il rappelle que, conformément à la réglementation, il ne participe pas au vote du compte administratif de ces budgets et qu'il doit quitter la salle pendant la durée de ces votes. Puis GUERY David présente dans le détail les divers budgets.

CA du budget principal 2025 : le résumé laisse apparaître un excédent de 335.326,63 € en fonctionnement et un déficit de 176.784,91 € en investissement. Ce compte administratif est approuvé à la majorité des présents (11 voix pour et 03 abstentions). BOIX Jean-Luc indique que ces abstentions sont motivées par le fait qu'ils n'étaient pas là en 2025.

CA du budget transport 2025 : le résumé laisse apparaître un excédent de 21.338,19 € en fonctionnement, un excédent de 36.497,22 € en investissement et un résultat de clôture de 57.835,41 €. Ce compte administratif est approuvé à la majorité des présents (11 voix pour et 03 abstentions).

VOTE DU TAUX DES TAXES 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 émanant de la Direction Départementale des finances publiques. Il précise qu'en commission des finances, il a été préconisé d'augmenter les taux d'imposition de la façon suivante : + 2 % sur la taxe foncière sur le bâti (50,93 contre 49,94 en 2025), + 1,5 % sur la taxe foncière sur le non bâti (75,08 contre 73,97 en 2025), + 2 % sur la taxe d'habitation (11,93 contre 11,70 en 2025).

Après délibération et vote, les membres du conseil approuvent à la majorité des présents ces augmentations pour l'année 2026 (12 voix pour et 03 abstentions).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

GUERY David détaille aux membres du conseil les deux budgets.

Budget principal : il s'élève à 992.317,72 € en fonctionnement et à 514.676,63 € en investissement (*).

(*) : Lors du vote du budget, une erreur matérielle a été relevée dans le tableau de présentation du résumé du compte administratif, en lien avec la reprise du résultat 2025 et l'ébauche de préparation budgétaire. Cette erreur matérielle d'imputation est sans incidence sur l'équilibre global du budget ni sur le total cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement. Il est précisé que cette anomalie fera l'objet d'une présentation explicative et d'une régularisation lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Budget transport : il s'élève à 33.338,19 € en fonctionnement et 44.997,22 € en investissement.

Après délibération et vote, les membres du conseil approuvent ces deux budgets primitifs à la majorité des présents (12 voix pour et 03 abstentions).

CONVENTION REGION POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire souhaite l'accord des membres du conseil pour signer une convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire entre la Région Occitanie et la commune de Valderiès. Ce document, conclu pour une durée de 7 ans (du 01/09/2026 à la fin de l'année scolaire 2032-2033) a pour objet de fixer les modalités administratives, juridiques, techniques et financières dans laquelle la Région délègue une partie de sa compétence en matière de transport scolaire pour le département du Tarn à la FEDERTEEP.

Après délibération et vote, les membres du conseil autorisent à la majorité des présents (14 voix pour) le maire à signer ce document. Le maire RECOULES Vincent, étant élu régional, n'a pas participé à ce vote.

CONVENTION FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil pour signer une convention de lutte contre la prolifération du frelon asiatique, entre l'entreprise Bio3d SARL SOUYRIS de Carmaux et la commune de Valderiès. Considérant la présence avérée du frelon asiatique sur le territoire et son danger pour la population, il souhaite que la municipalité se mobilise et prenne à sa charge la moitié du financement des interventions de

destruction des nids de frelons asiatiques par cette société spécialisée, tant sur le domaine public que privé. L'autre moitié du montant de la facture (50 % de 100 € HT, coût forfaitaire par intervention, soit 50 € HT) sera payée par la Communauté de Communes du Carmausin Ségala (avis favorable du conseil communautaire en date du 17 juillet 2019 - délibération n°17/07/2019-2.3). Ladite convention sera conclue pour une durée de trois ans.

Après délibération et vote, les membres du conseil autorisent à l'unanimité des présents le maire à signer cette convention (15 voix pour).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Aménagement de la voirie : Le Maire indique que pour la sécurité des piétons, un projet de mise en place d'un sens unique dans la rue des Terrasses sera à l'étude en concertation avec les riverains. Un accès piétonnier pourrait être matérialisé en rouge sur la chaussée de cette voie ainsi que devant la maison médicale. De même, pour obliger les véhicules empruntant la route de Tanus depuis le centre du bourg à ralentir, une étude va être sollicitée auprès du Département pour faire réaliser sur la chaussée un ralentisseur de type « écluse ».

Participation à des commissions internes : Le maire a demandé à BOIX Jean-Luc de lui faire une proposition pour participer à des commissions internes. Ce dernier a répondu favorablement et doit s'entretenir pour cela avec lui prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 20.

Le secrétaire de séance Pierre RICCA.

Le Maire Vincent RECOULES.